

Démarche	: Projets d'activités APPN en environnement spécifique (hors Ski, biathlon et surf des mers)
Organisme	: DRAIO

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La circulaire n°2017-075 du 19-04-2017 – « Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré » précise que, dans le 2nd degré, les projets d'Activités Physique de Pleine Nature (APPN) en environnement spécifique organisés au sein des établissements font l'objet d'une validation par l'Inspection Pédagogique régionale EPS.

De plus, le Code du sport, Article R212-7, précise les activités concernées : « Les activités s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à l'article L. 212-2 sont celles relatives à la pratique :

- 1^o De la plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée ;
- 2^o Du canoë-kayak et des disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2;
- 3^o De la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ;
- 4^o De l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et "terrains d'aventure", déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en "via ferrata" ;
- 5^o Quelle que soit la zone d'évolution :
 - a)Du canyonisme ;
 - b)Du parachutisme ;
 - c)Du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées ;
 - d)De la spéléologie ;
 - e)Du surf de mer ;
- f)Du vol libre, à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat. » La saisie en ligne de la demande par le référent du projet :

Le référent du projet :

- Positionne son projet au regard des questions posées dans le questionnaire ci-dessous. Celles-ci sont font référence aux principes d'élaboration communs des Protocoles Académiques de Sécurité Scolaire (PASS) en APPN.
- Il « coche » chaque case pour lesquelles il apporte une réponse positive à la question posée.
- Dépose en pièce jointe et en fin de démarche en ligne : Les pièces justificatives à la validation : carte professionnelle et/ou diplômes des intervenants, attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, attestation d'honorabilité des intervenants, ...)
- Formule d'éventuels commentaires.
- L'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS réceptionne le projet, demande éventuellement un complément d'information.

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (hors Ski, biathlon et surf des mers)

Instruction de la demande :

- Les demandes de validation des dossiers, doivent être transmises au moins un mois avant la date de début de mise en œuvre du projet via la procédure de « démarches simplifiées ».
 - Le délai de réponse à l'instruction est d'un mois. Celui-ci est nécessaire pour échanger avec les équipes pédagogiques et recevoir des précisions utiles à sa validation.
 - Toute modification du projet entraîne une nouvelle demande à formuler.
- ATTENTION : pour que le dossier soit envoyé, il est obligatoire de cliquer en fin de démarche sur l'onglet "Déposer le dossier".

Validation du projet :

- La réponse au questionnaire doit être réalisée conjointement entre le porteur du projet (enseignant d'EPS) et le chef d'établissement.
- La validation définitive du projet est à opérer par le chef d'établissement.
- Pour les activités SURF DES MERS, SKI ALPIN, BIATHLON, SKI DE FOND une attestation pourra automatiquement être générée par l'application « DEMARCHES SIMPLIFIÉES » si une réponse positive est formulée sur l'ensemble des items est nécessaire à la validation du projet. Dans le cas inverse, l'attestation ne sera pas délivrée. Les équipes sont alors invitées à se rapprocher de l'inspection pédagogique pour être accompagnés.
- Pour les autres activités : une instruction est nécessaire par le corps d'inspection.

Quelles sont les pièces justificatives ?

L'établissement déposera l'ensemble des pièces du projet susceptibles d'apporter des éléments relatifs à la prise en compte des exigences de sécurité dans un environnement spécifique, notamment ce qui renvoie à l'organisation de l'encadrement renforcé et des incontournables de la chaîne de sécurité et de contrôle.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous engagez votre responsabilité en remplissant ce formulaire. Une fois le dossier déposé, aucune modification ne sera possible. Il vous appartient d'être vigilant en prenant en compte les exigences pour chaque champ (PASS, cadre juridique, ...).

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Nom de l'établissement

Indiquer le nom de l'établissement

2. UAI de l'établissement

Code composé de 7 chiffres et 1 lettre

3. Ville de l'établissement

Renseignez le nom ou le code postal de la ville puis, sélectionnez la commune dans la liste

4. Adresse électronique de l'établissement

Format attendu : nom@domaine.fr

Indiquer l'adresse électronique de l'établissement sous le format ce.RNE@ac-toulouse.fr

Une copie devra être envoyée à l'IA IPR EPS en charge du dossier : nicolas.rouquie@ac-toulouse.fr

5. Type d'établissement

Indiquer le type d'établissement : Collège, Lycée, Lycée professionnel, cité scolaire

- Collège
- Lycée GT et Polyvalent
- Lycée Professionnel et SEP
- Cité scolaire (Clg et Lycée)
- Autre

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collège

Lycée GT et Polyvalent

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (hors Ski, biathlon et surf des mers)

- Lycée Professionnel
- Cité scolaire (Clg et Lycée)
- Autre

LE PROJET

6. Nom du référent du projet

Indiquer le nom du référent du dossier, porteur de projet au sein de l'établissement.

7. Autre(s) intervenant(s)

Indiquer le(s) nom(s) du ou des autres intervenants et leur qualification.

Les intervenants extérieurs doivent être titulaires d'un diplôme ou d'une qualification pour l'activité concernée, reconnue par l'état français et en cours de validité.

Dans le second degré, seuls les enseignants d'EPS (en activité) et les personnels diplômés ou qualifiés dans l'activité peuvent encadrer les activités à environnement spécifique conformément aux articles R212-7 et L212-2 du code du sport.

8. Dates de mise œuvre du projet APPN

Indiquer les dates ou périodes de la mise en œuvre du projet APPN.

9. Lieu du projet

10. Activité (s) support d'enseignement

Indiquer l'(les) APPN à environnement spécifique concernée(s) par le projet à partir du menu déroulant :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ALPINISME
- CANOE KAYAK et des disciplines associées sur rivières de classe > III
- CANYONISME
- ESCALADE au-delà du 1er relais
- ESCALADE en Via Ferrata
- PLONGEE et/ou APNEE
- VOILE au delà de la 200 miles
- PARACHUTISME et VOL LIBRE
- RAQUETTES
- SAUVETAGE en MER ou PLAN d'EAU OUVERT
- SKI DE RANDONNÉE
- SPELEOLOGIE

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (hors Ski, biathlon et surf des mers)

RANDONNEE PEDESTRE (empruntant un itinéraire sur sentier ou hors sentier non accessible à un véhicule terrestre de secours)

11. Le Protocole Académique de Sécurité Scolaire (PASS), pour l'activité déclarée est connu et appliqué de tous : chef d'établissement, enseignants, intervenants extérieurs, structures d'accueil

Cochez la mention applicable

Oui

Non

12. Indiquer le cadre des enseignements concernés par le projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

EPS

AS

SSS

Classes "sports études"

Enseignement optionnel

Enseignement facultatif

Enseignement de spécialité

Formation qualifiante ou pré qualifiante

Autre (à préciser ci-dessous)

13. Autre enseignement concerné

Vous avez coché "Autre" dans la question précédente, nous vous remercions de préciser cet enseignement.

14. Précisions sur le lieu de pratique (identification du lieu, difficulté, cotation, dangers objectifs, échappatoires...)

15. Effectif total et nombre de groupes

16. Nombre d'élèves par groupe

17. Encadrement par groupe : Prof EPS, D.E/B.E (joindre l'attestation de qualification), Autres Préciser

18. Rôle du prof EPS (encadrant principal / co-encadrant / accompagnant)

Projets d'activités APPN en environnement spécifique (hors Ski, biathlon et surf des mers)

19. Repérage en amont de l'activité

20. Organisation choisie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

21. Dépôt du projet d'activités APPN en environnement spécifique - ENCADREMENT

Déposer, en plusieurs fichiers PDF si nécessaire, l'ensemble des pièces relatives à l'ENCADREMENT du projet APPN en environnement spécifique (carte professionnelle et/ou diplômes des intervenants, attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, attestation d'honorabilité des intervenants, ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

23. Dépôt du projet d'activités APPN en environnement spécifique - ORGANISATION

Déposer, en plusieurs fichiers PDF si nécessaire, l'ensemble des pièces relatives à l'ORGANISATION ou à la compréhension du projet APPN en environnement spécifique (fiche de sortie pédagogique, itinéraire, topo, ...)

23. Je confirme avoir déposé le projet en APPN en environnement spécifique.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

VALIDATION par le chef d'établissement

Avis détaillé du chef d'établissement

Le chef d'établissement reconnaît l'exactitude des informations transmises.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non